



Déclaration au CTSD 93 du 29 janvier 2016 par Sud Éducation Créteil

M. Le directeur académique, mesdames et messieurs,

Nous sommes réunis aujourd'hui à l'occasion du CTSD 93 pour examiner les moyens attribués aux collèges de Seine-Saint-Denis, mais au lendemain de la manifestation conséquente de l'intersyndicale du service public, nous souhaitons aborder dans un contexte plus général les mots d'ordres de cette grève : salaires, conditions de travail, la contre-réforme du collège et les moyens.

SALAIRES :

Concernant les salaires, leur gel depuis 6 ans, cumulé à l'inflation, occasionnent pour les enseignants une perte de pouvoir d'achat d'environ 25% en un peu plus de 10 ans (chiffre de l'OCDE et Eurydice). A ce constat doit être ajoutée l'augmentation annuelle de 0,4 % du taux de pension civile depuis 2 ans, conséquence directe de la contre-réforme des retraites qui va se poursuivre dans le temps. Ainsi, les enseignants français sont parmi les moins bien payés d'Europe de l'ouest et subissent une des dégradations de pouvoir d'achat les plus importantes des pays de l'OCDE.

Cependant nous constatons que les salaires ne sont pas gelés pour tout le monde.

Au sein de l'Éducation Nationale cela va dans le même sens. Après l'augmentation l'année dernière, de 68 % de la prime principale des recteurs, passant ainsi de 15000 euros à 25000 euros, vécue comme une provocation par nos collègues, cette année, ce sont vous et vos adjoints, M. Wassenberg, ainsi que les IEN qui se voient attribuer de nouvelles primes dont les montants seront visiblement proportionnels aux pressions que subiront les personnels sur le terrain. Les IEN vont bénéficier d'une revalorisation indiciaire avec la création d'un nouvel échelon à la fin de la hors-classe. Cela correspond à environ 4 500 euros bruts. Les DASEN et les DASEN adjoint-e-s se voient accorder une indemnité principale mensuelle et un complément annuel versé en fonction de « la manière de servir » dont les plafonds annuels vont de 30 à 50 000 euros soit l'équivalent de plus de deux ans de salaires d'un-e enseignant-e en milieu de carrière.

Nous dénonçons l'attribution de ces primes qui ont pour objectif de sur-motiver les hauts-fonctionnaires à contraindre les personnels de terrain à mettre en application les contre-réformes qu'ils et elles contestent.

Contre la hiérarchie et le management, SUD éducation revendique des directions d'établissement collégiales.

Contre les primes au mérite et à l'obéissance, SUD éducation revendique l'égalité des revenus et l'augmentation générale des salaires pour toutes et tous.

Et parallèlement sur le terrain, les conditions de travail des personnels se dégradent, les moyens ne cessent de baisser, à mesure que les injonctions hiérarchiques se multiplient pour imposer aux forceps les réformes ministérielles, au service de la politique d'austérité gouvernementale.

CONDITIONS DE TRAVAIL :

Les conditions de travail ne cessent de se dégrader ces dernières années et notamment suite à la modification des statuts en 2014 :

- Augmentation des missions sans contreparties,

- Des heures supplémentaires qui explosent ainsi que la création des IMP dans un chaos et une dérégulation totale,
- Des seuils qui augmentent dans les classes,
- Une Éducation prioritaire qui n'existe plus,
- Un manque de postes criant,
- Des postes non remplacés,
- Des dispositifs supprimés dans les collèges d'années en années,
- Des élèves non scolarisés,
- Des postes vie scolaire, santé et sociaux manquants,
- Des collègues et des élu(s) pas entendus par la hiérarchie,
- Le non respect des textes et des promesses non tenues par notre hiérarchie,
- Une hiérarchie autoritaire bien souvent autoritariste

La liste est bien sûr non exhaustive et tout le monde ici connaît l'état dans lequel est notre service public d'éducation en Seine-Saint-Denis. Le défenseur des droits a d'ailleurs parlé « d'une rupture du principe à valeur constitutionnelle d'égalité des usagers devant le service public » lors de sa saisine par les parents d'élèves des écoles de Saint-Denis l'année dernière.

LA CONTRE REFORME DU COLLÈGE :

Dans la mise en place de la réforme, nous continuons de dénoncer :

- la formation dans l'établissement donnée par des collègues désignés par le chef d'établissement comme au collège Pierre Sémard de Bobigny,
- la neutralisation de nombreux stages du plan académique de formation afin de financer les stages de formateur de la réforme collège,
- la volonté de mettre en place coûte que coûte les conseils pédagogiques avec désignation des membres par le chef d'établissement.

Malgré tous les efforts déployés par l'institution, dans notre département, rien ne se passe. La majorité des enseignants ne souhaitent pas devenir formateurs relais, échaudés notamment par la fameuse formation de formateur, où sortir du cadre imposé par le power-point était interdit, en particulier lorsqu'il s'agissait de question concrètes sur l'application matérielle de la réforme. Tout simplement car cette réforme est inapplicable au vu des moyens mis en œuvre même pour les gens susceptibles d'y adhérer. Le report d'une semaine de la remonté des TRMD que vous avez accordé aux chefs d'établissements montre les difficultés et les résistances rencontrées sur le terrain.

Hier, après le 17 septembre et pour la quatrième fois, après deux grèves en mai et en juin, les personnels étaient massivement mobilisés à l'appel de l'intersyndicale pour aussi exiger l'abrogation de la réforme du collège. A l'issue de cette journée, elles et ils n'ont manifestement pas été entendu-e-s.

Pour SUD Éducation Créteil cette réforme n'est pas applicable en l'état. Drapée des habits vertueux de la pédagogie, elle démantèle le collège unique et menace l'égalité d'accès à l'éducation des enfants et adolescent-es, particulièrement dans les quartiers défavorisés :

- par la possibilité laissée aux chef-fe-s d'établissement de moduler les horaires disciplinaires, les élèves n'auront pas partout les mêmes acquis à la fin d'une même année scolaire.

- par l'adaptation des Enseignements Pratiques Interdisciplinaires aux besoins locaux supposés, certains collèges auront du latin et du grec (camouflé dans l'EPI langue et culture de l'Antiquité), alors que d'autres auront de la découverte professionnelle dès la 5^e,

- par la forte rotation des équipes pédagogiques et la précarité enseignante dans le 93, l'organisation des EPI dans la durée sera plus difficile, nos élèves risqueront d'avoir des projets moins cohérents qu'ailleurs,

- l'Allemand sera toujours enseigné dès la 6e dans les quartiers où il est déjà enseigné en primaire, son enseignement disparaîtra dans notre département, induisant une inégalité frappante dans l'offre de formation. L'affichage médiatique « stratégie langues vivantes » de la ministre ainsi que le fléchage de 2h de bilangue ne dupe personne sur ce point.

SUD Éducation Créteil s'engage dans la mobilisation pour un autre collège, et se battra pour imposer ses mots d'ordre de collège égalitaire, pour l'émancipation et l'épanouissement de tou-te-s.

SUD éducation Créteil revendique une autre réforme du collège :

- une réduction du nombre d'élèves par classe : 16 en éducation prioritaire, 20 en collège non classé, pour permettre l'épanouissement et l'émancipation de toutes et tous dans le cadre de pédagogies coopératives et d'un enseignement polytechnique,

- du temps de concertation pour mettre en place le suivi des classes, les projets pédagogiques interdisciplinaires et le travail d'équipe : SUD éducation propose 14 heures devant élèves et 3 heures de travail en équipe pour tous les enseignant-e-s du collège,

- des collèges à effectifs réduits (400 élèves), pour un cadre d'apprentissage où la proximité remplace l'anonymat, et permet un vrai travail en équipe et un bien-être pour les élèves ; des mesures de stabilisation des personnels, sans lesquelles le travail en équipe n'est pas possible, à commencer par la titularisation sans condition de tous les personnels précaires,

- Une organisation du travail qui permette à tous les personnels de s'investir sans pression hiérarchique, dans le sens de l'autogestion des équipes et non de l'autonomie des établissements.

LES MOYENS :

Les moyens pour les collèges est l'objet de notre réunion d'aujourd'hui puisqu'ils sont essentiellement liés à la DHG.

Commençons par deux points issus des chiffres donnés lors du CTA :

- Pour les collégiens du département, le Rectorat prévoit un **effectif** de 71679 élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème} soit une augmentation de 1770 élèves. Vos chiffres prévoient un effectif de 69415 élèves soit une augmentation de 1232 élèves.

En février dernier, nous avons dénoncé l'écart de chiffre qui était tout aussi important. Cet écart a eu pour conséquence dès le 1^{er} septembre d'ouvrir des classes en catastrophe, de ne pas respecter la sectorisation collège et de dépasser les seuils dans de nombreux collèges. Ce manque d'anticipation qui a conduit à cette situation a été dénoncé par SUD Éducation Créteil lors du CTSD de rentrée. Au premier septembre, vos chiffres annonçaient 250 élèves inscrits en plus par rapport à vos prévisions sachant que de nombreux élèves n'avaient pas encore été affectés. Nos chiffres révèlent un écart de plus de 500 élèves. Curieusement, c'est exactement le même écart que cette année.

Ces écarts ne relèvent pas, bien entendu, d'un manque de compétence mais d'une stratégie de la DSDEN pour faire l'économie de 675 heures (500x1,35), avec pour conséquence le non respect des seuils mais aussi le non respect de la sectorisation. Lorsqu'on sait que l'éloignement est un des facteurs premiers du décrochage scolaire, on peut légitimement s'interroger sur l'objectif poursuivi par la DSDEN en la matière, pour le moins en contradiction avec l'affichage ministériel. Les seuils sur la répartition que vous proposez sont d'ailleurs presque atteints dans de nombreux collèges. Comment expliquer la prévision d'augmentation de 10 élèves sur Aubervilliers alors que plusieurs centaines de logements sont en cours de livraison ?

A ce propos, SUD Education Créteil a demandé un état des lieux sur le respect de la sectorisation sur le 93, nous n'avons toujours pas eu de réponse à ce sujet.

SUD Education Créteil sera vigilant sur le respect des seuils par niveau à la rentrée prochaine.

- Le deuxième concerne l'écart entre le H/E prévu et réellement constaté en 2015 qui est de 0,01 ce qui fait : 716 heures non distribuées alors que prévu (71679×0.01). De ce fait, nous nous étonnons que la DSDEN n'ait pas honoré les moyens supplémentaires promis lors de certaines délégations. Par ailleurs pourquoi en voyant les manques de moyens colossaux sur le terrain, la DSDEN n'a pas dépensé ces heures ?

Nous souhaiterions avoir pour cela une explication de votre part.

Passons ensuite à l'analyse des documents que vous nous avez fait parvenir pour ce CTSD :

En premier lieu, il convient de dire que ce sont encore une fois les collèges qui devaient selon la contre réforme de l'éducation prioritaire avoir des moyens supplémentaires pour fonctionner qui pâtissent de la répartition proposée. Vous avez d'ailleurs par un tour de passe-passe, en intégrant cette année la pondération dans le H/E, gonflé artificiellement les coefficients de chaque collège REP+. Mais personne n'est dupe et les collègues seront les premiers à vous demander des comptes.

Afin d'être au plus proche de la réalité et de tenir compte des effectifs par classe nous précisons que tous les calculs d'heures dans le descriptif qui suit sont effectués avec le ratio H/E 2015 et 2016 comparable en fonction de son évolution :

Ainsi le collège Romain Rolland de Clichy-sous-bois perd 77h, le collège Pablo Neruda d'Aulnay perd 68 heures, le collège Lennain de Tillemont de Montreuil perd 54h, le collège Barbara de Stains perd 47 heures, le collège J. Jaurès de Pantin perd 43 heures, la liste là aussi n'est pas exhaustive. Ce sont tous des collèges avec de nombreux classements, ils sont notamment tous REP+.

La réforme de l'éducation prioritaire est donc enterrée dans le département puisque la seule mesure des 11 mesures concernant le secondaire qui avait été mise en place, à savoir un abondement d'heures de pondération, vient d'être retiré sur deux ou trois ans aux collèges REP+ du département, c'est donc avec les heures élèves que la pondération est prise. Cette politique est lourde de responsabilité. De plus, toute la pondération est aujourd'hui donnée en HSA dans ces établissements, ce qui est contraire à l'esprit de la réforme, comme SUD Éducation l'a souvent souligné ici.

Par contre, il y a un collège qui a souvent fait parler de lui depuis un an et qui continue, c'est le collège International de Noisy le Grand qui arrive à avoir la deuxième DHG du département avec un H/E à faire pâlir les REP+ de 1,53 et qui gagne d'une année sur l'autre 45 heures. La question est : va-t-il récupérer aussi, comme l'an dernier, 62 % des heures supplémentaires d'aide lors des ajustements de DHG ? Est-on dans la même veine que dans le supérieur, où l'école la plus élitiste de France, Polytechnique verra son budget doubler grâce à la générosité de l'État, qui lui accorde 60 millions d'euros supplémentaires en cinq ans et qui doivent être mis en regard de la rallonge de 65 millions d'euros que devront se partager cette année l'ensemble des universités et autres écoles publiques de l'enseignement supérieur ?

SUD Éducation avait d'ailleurs demandé l'indice social de ce collège ainsi que le nombre d'élèves du département qui y est scolarisé, mais ces questions sont restées à ce jour sans réponse.

D'autres collèges récupèrent de nombreuses heures comme Tabarly des Pavillons sous bois avec 55 heures de plus, le Collège Cotton de Blanc Mesnil avec 40 heures, le collège Ronsard de Tremblay avec 38 heures de plus ou encore le collège Marie Curie des Lilas avec 37 heures de plus. Là aussi la liste n'est pas exhaustive. Il s'agit uniquement de collèges sans classement (aucun).

Il convient là encore de rappeler que nous ne souhaitons pas moins de moyens pour ces collèges mais beaucoup plus pour les autres collèges du département notamment les plus défavorisés.

SUD Éducation Créteil avait déjà dénoncé en juin vos méthodes à peine voilées de mettre en place une école à deux vitesses en Seine-Saint-Denis, maintenant les choses sont claires. Est-ce cela qu'il fallait comprendre lorsqu'au plus

haut sommet de l'État en décembre dernier était annoncée une réforme globale de l'allocation des moyens pour offrir à toutes les élèves des chances égales de réussite, ou encore lorsqu' était allégué un apartheid social et ethnique ?

SUD Éducation Créteil revendique un abondement de la dotation pour les établissements relevant de l'éducation prioritaire afin de baisser les seuils et de faciliter la mise en place des enseignements.

Comment comprendre avec quels critères vous avez abondé la nouvelle ligne fléchée « complément » dans votre répartition alors que plusieurs établissements REP+ et REP n'ont pas d'heures et que d'autres, sans classement, sont largement abondés. SUD Éducation Créteil dénonce cette opacité et demande un éclaircissement sur ces critères plus que subjectifs.

D'autre part, nous constatons que le H/E est identique à celui de l'an dernier, la réforme du collège se fait au regard des heures ventilées dans les établissements à flux tendu et amène comme on peut le voir déjà des inégalités avant même son éventuelle mise en place.

Enfin, l'autre point problématique est la baisse du taux d'heures-postes dans tous les établissements de la Seine-Saint-Denis et donc l'augmentation de plus d'1 % des HSA avec des établissements allant jusqu'à plus de 12 % d'HSA et d'IMP comme au collège Painlevé de Sevran. Nous dénonçons aussi le fait que, alors que les IMP avaient été prises l'an dernier sur le volet HSA de la DHG, elles soient aujourd'hui prises sur le volet des heures postes ce qui dégrade encore plus les conditions de travail.

SUD Éducation Créteil dénonce une fois encore le recours aux HSA et aux IMP, Sud Éducation Créteil demande, comme le décret n° 2014-941 du 20 août 2014 en prévoit la possibilité, que les missions que nous exerçons avant le décret soient reconnues par une décharge horaire et non par une I.M.P. Nous dénonçons les nouvelles missions à caractère hiérarchisant (Coordonnateur de discipline, de cycle, de niveau.....) et demandons à ce que les heures transformées en IMP soient réintégrées en heures postes pour la réussite de nos élèves.

D'autre part, nous nous étonnons que les élèves de SEGPA voient encore leurs dotations baisser alors que deux classes supplémentaires sont créées. Nous ne comprenons pas la baisse de 3h30 par division. Il ne nous paraît pas logique que vous n'ayez pas mis comme toutes les divisions du collège 2h45 par division de classes de S.E.G.P.A. Comment comptez-vous inclure là aussi les élèves de S.E.G.P.A dans les classes au vu des difficultés déjà énoncées concernant les seuils ?

SUD Éducation Créteil demande le retour des 3h30 enlevé à chaque division de S.E.G.P.A.

Enfin, il semble important de constater que nous ne sommes pas dans le même cas de figure que l'an dernier puisqu'il reste une réserve importante de plus de 1226 heures. Cette réserve doit être ventilée au plus tôt et être transformée en postes dès février afin que des professeurs soient présents devant les élèves. A ce propos, des demandes d'ouvertures en UPE2A sont faites sur Jean Moulin et Rosa Luxembourg à Aubervilliers suite aux refus d'affectation d'élèves faute de places.

SUD Éducation demande que les dispositifs soient abondés en heures et la remise en place des dispositifs qui ont disparu au fil des années.

Pour finir, vous avez refusé de répondre à nos questions lors du CTSD de septembre car il fallait respecter la procédure, aussi cela fait maintenant quatre mois que nos questions ont été posées par écrit et nous n'avons toujours pas de réponse à 2 d'entre elles sur le non respect des textes en ULIS dans le 93 et sur la lourdeur, en Seine Saint Denis, des procédures administratives demandées aux familles pour intégrer les dispositifs UPE2A. Quant à votre réponse à notre première question qui est de brandir le décret de 1950 pour obliger les professeurs à assister aux conseils pédagogiques contre leur gré, c'est un peu comme oublier la hiérarchie des normes entre un décret et une circulaire, nous pensons que c'est plus un aveu de faiblesse que de l'incompétence. Dans tous les cas, sachez que l'on a le droit de se tromper et de le dire. C'est une preuve d'intelligence et de respect, paraît-il. Les professeurs sur le terrain le font tous les jours face à leurs élèves.

Comme vous le savez déjà, Sud Éducation Créteil mettra tout en œuvre pour mobiliser les personnels et combattre unitairement toutes les régressions et dégradations de leurs conditions de travail pour une école émancipatrice, égalitaire et démocratique.

Sud Éducation Créteil revendique un réel plan d'urgence pour la Seine-Saint-Denis en adéquation et à hauteur des besoins pour l'éducation dans le département.

Les camarades de SUD Éducation Créteil expriment leur profonde indignation et leur colère suite à la condamnation de 8 ex-salariés Goodyear à 24 mois de prison dont 9 mois fermes. Nous adressons toutes notre solidarité aux 8 salariés de Goodyear, et soutenons leur démarche en appel.

Sud Éducation Créteil